



Syndicat National de l'Education Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Rennes, le 12 février 2026

Nom, Prénom

14 rue Papu  
35000 RENNES  
s3-rennes@snepfsu.net

Suivi du dossier :  
**Alain BILLY**  
06 18 54 76 66

## **Invitation pour le Stage de formation syndicale ► Mutations Intra 2026 ◀**

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 -  
Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU  
Bretagne, qui aura lieu le :

**Vendredi 20 mars 2026 de 9h30 à 17h30**  
**à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

### **Matin (ouvert à tous.tes) :**

Présentation générale du Mouvement Intra à Rennes

- Calendrier, Règles, Procédures, Barèmes
- Liste des postes vacants, postes SPEN, postes SPEA
- Stratégies de formulation des vœux
- Questions diverses

### **Après-midi (réservé aux syndiqué.es) :**

Entretiens et conseils individuel.les réservés aux syndiqué.es

Nous comptons sur ta présence.  
Bien cordialement.

Alain BILLY  
Virginie GAYIC  
Olivier LEROY  
Responsables corpo académique du SNEP FSU

*Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur  
sous/couvert de ton chef d'établissement au moins 1 mois avant la date de la réunion.  
Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.*

## Demande de congé pour formation syndicale

Nom – Prénom : <sup>(1)</sup>  
Grade et fonction : <sup>(1)</sup>  
Etablissement : <sup>(1)</sup>

à Madame la Rectrice de l'Académie de Rennes  
s/c de M.Mme le.la Principal.e

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

**Vendredi 20 mars 2026 de 9h30 à 17h30**  
**à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature <sup>(1)</sup>

**(1) à préciser**